

- Imposer des restrictions à l'importation et à l'exportation, y compris le retrait du Système généralisé de préférences, ou encore un embargo total ou un embargo sur certains produits et services.
- Annuler des projets conjoints ou des ententes économiques.
- Interdire ou restreindre l'exportation de technologies ou de propriétés intellectuelles.

En politique étrangère, les objectifs des sanctions économiques ont été multiples : inciter un pays à mettre fin à des opérations militaires (l'embargo céréalier imposé par les États-Unis à l'URSS en 1980 à la suite de l'agression soviétique en Afghanistan); déstabiliser des gouvernements étrangers (les mesures prises contre la Yougoslavie par l'URSS en 1948); modifier des politiques intérieures (les sanctions imposées par les États-Unis à la Chine en 1989 après que celle-ci eut réprimé la dissidence politique sur son territoire, notamment de manière très visible à la Place Tiananmen). Des sanctions ont bien sûr accompagné les actions militaires visant la reddition sans condition des adversaires lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale.

Les sanctions économiques sont donc perçues comme des outils permettant de poursuivre des objectifs politiques, ou du moins d'en faciliter la réalisation; mais elles peuvent également être employées pour calmer l'opinion publique. Un pays peut fort bien recourir à de telles sanctions en poursuivant des objectifs de politique intérieure. Comme l'a fait remarquer David Lloyd George au sujet des sanctions imposées à l'Italie en 1935 : «Les sanctions sont venues trop tard pour sauver l'Abyssinie mais juste à temps pour sauver le gouvernement britannique»¹. Les sanctions peuvent s'avérer d'excellents moyens de démontrer à la population d'un pays, ainsi qu'à la communauté internationale, que «l'on fait quelque chose». Les sanctions peuvent cependant constituer une menace politique dans la mesure où leur imposition risque de créer dans le public des attentes parfois difficiles à combler. Le public peut fort bien percevoir les sanctions comme des instruments très efficaces de politique étrangère alors que la situation ne justifie pas vraiment leur utilisation. Par conséquent, le recours à des sanctions économiques peut nécessiter l'organisation d'une campagne interne de sensibilisation afin d'expliquer à la population les objectifs de ces sanctions et leurs limites inhérentes.

¹ Gary Clyde Hufbauer, Jeffrey J. Schott, et Kimberley Anne Elliott, Economic Sanctions Reconsidered, Institute for International Economics, 1990, p. 3.